Message du Conseil communal au Conseil général

Séance du 17 décembre 2019

Construction d'un trottoir, réalisation d'un arrêt de bus et réfection de deux tronçons sur la route de Seedorf

Dans le secteur de la route de Seedorf, deux investissements sont proposés et sont soumis au vote de manière séparée. Au vu des synergies possibles au niveau de la réalisation, ces deux objets sont présentés dans un seul message.

7.1 Crédit relatif à la construction d'un trottoir et réalisation d'un arrêt de bus sur la route de Seedorf

1. Projet

Lors de la séance du Conseil général du 20 septembre 2016, une demande concernant le prolongement du trottoir sur la route de Seedorf jusqu'au terrain de foot a été déposée auprès du Bureau. Il a été décidé, avec un vote à l'unanimité, de transmettre la demande au Conseil communal.

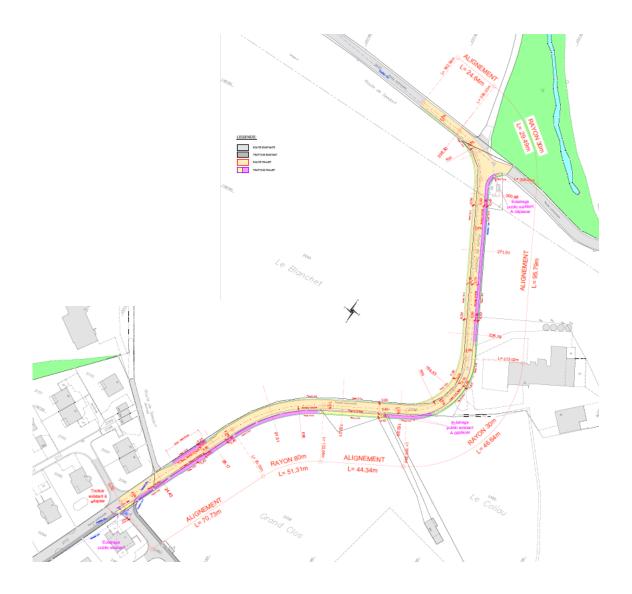
Le Conseil communal a évalué dans le courant de l'année 2017 de quelle manière il était possible d'améliorer globalement la sécurité des piétons dans ce secteur. Il en est ressorti que le périmètre retenu est celui de la route de Seedorf depuis l'intersection de la rue Marie-Favre jusqu'à l'intersection de la route de Pra-Fert.

Des contacts ont été pris avec le propriétaire des terrains et une convention a été signée. Une demande a été effectuée auprès de la commune de Corminboeuf afin d'évaluer la possibilité d'interdire le passage des véhicules à moteurs, à l'exception des véhicules agricoles et forestiers, par la forêt de Verdilloud. Pour l'instant, cette option n'a pas encore abouti.

Le projet prévoit de réaliser un trottoir le long de la route de Seedorf depuis l'intersection de la rue Marie-Favre jusqu'à l'intersection de la route de Pra-Fert et Courtaney.

Il est projeté de réaliser en même temps un arrêt de bus à proximité de la rue Marie-Favre, pour la ligne régionale qui vient depuis Noréaz.

2. Coût global du projet		CHF	560'000
Crédit demandé		CHF	560'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	11'200
Amortissement annuel sur le montant investi :			
Eclairage public Travaux routiers Canalisations	CHF 16'000 (taux 15% selon LCo) CHF 480'000 (taux 4% selon LCo) CHF 64'000 (taux 4% selon LCo)	CHF CHF CHF	2'400 19'200 2'560
Frais annuels à partir de 2021		CHF	35'360



3. Proposition du Conseil

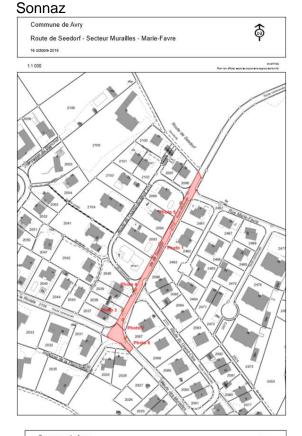
Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit pour la construction d'un trottoir et la réalisation d'un arrêt de bus sur la route de Seedorf et d'approuver le crédit d'investissement demandé de CHF 560'000.- financé par un emprunt bancaire.

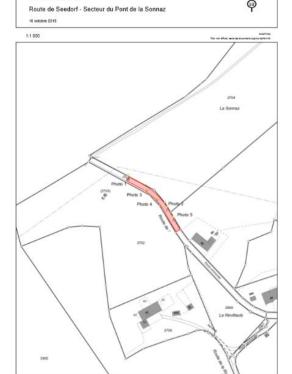
Cet investissement répond ainsi à la demande du Conseil général.

7.2 Crédit relatif à la réfection de deux tronçons à la route de Seedorf

1. Situation

Le revêtement de la route de Seedorf, sur deux tronçons, est en mauvais état. La couche de roulement se décolle par endroit et est très usée, les joints du goudron se sont écartés avec le gel et dégel et des trous apparaissent entre le trottoir et la route, ces trous sont rebouchés chaque année mais se reforment à d'autres endroits. Après analyse par un ingénieur civil, deux tronçons sont à refaire. Il s'agit du secteur compris entre la fin de la route des Murailles et la rue Marie-Favre, ainsi qu'un secteur de 50 mètres proche du Pont de la











2. Travaux à réaliser

Le coffre de la route est en bon état et ne doit pas être touché par les travaux. Un renforcement de la couche de roulement est nécessaire. Il s'agit d'enlever les deux couches de goudron, de posé un treillis pour renforcer la structure de la route et de poser par-dessus le goudron. Cette intervention permet de maintenir la route sans gros et lourds travaux de réfection à prévoir lors des prochaines années.

3. Coût du projet

Les coûts des réfections de ces deux tronçons ont été estimés par un bureau d'ingénieur. Après vision locale et analyse de la situation, celui-ci est réparti comme suit :

Secteur route des Murailles – rue Marie-Favre Secteur Pont de la Sonnaz	CHF CHF	139'000 41'000
Coût global du projet	CHF	180'000
Crédit demandé	CHF	180'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%) Amortissement annuel sur le montant investit (taux 4%)		3'600 7'200
Frais annuel à partir de 2021	CHF	10'800

4. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la route de Seedorf, secteur route des Murailles - rue Marie-Favre et secteur Pont de la Sonnaz, financé par un emprunt bancaire.